

FILIÈRE CHANVRE

Le chanvre, une production bien implantée en région

Le chanvre, *cannabis sativa*, est une plante annuelle originaire d'Asie. Elle est cultivée depuis le Néolithique, notamment pour sa fibre. Ses débouchés sont variés : textile, construction, plasturgie, alimentation humaine et animale, industrie pharmaceutique...

La France est le premier producteur européen et le deuxième mondial (après la Chine), avec 23 600 ha de chanvre en 2024 et 1550 producteurs.

Informations culturelles

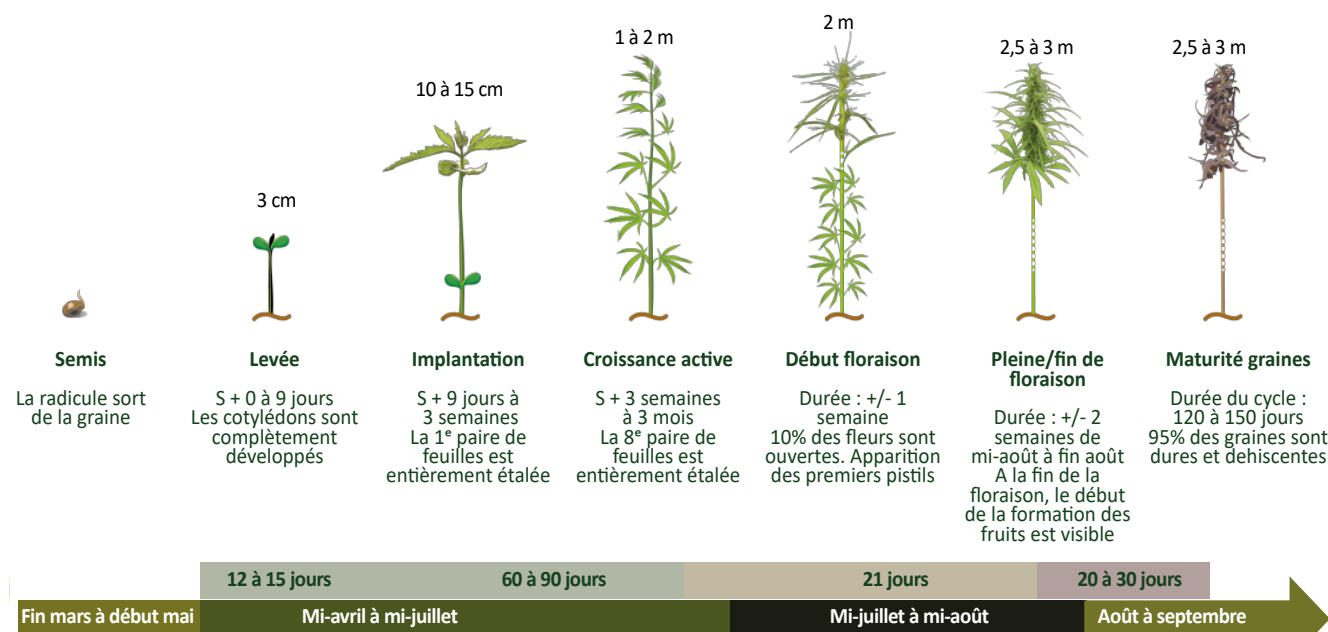
Le cycle du chanvre est conditionné essentiellement par la photopériode (la durée diurne) : quelle que soit la date de semis, la floraison puis la récolte interviennent à dates fixes. Il faut donc semer le chanvre suffisamment tôt pour qu'il ait le temps de se développer. Le sol doit cependant être à une température de 10-12°C pour permettre un bon développement de la culture. L'ensemble du cycle

nécessite environ 100 unités d'azote. Les traitements phytosanitaires se limitent à 1 herbicide qui est éventuellement appliqué avant le semis.

Intérêt agronomique

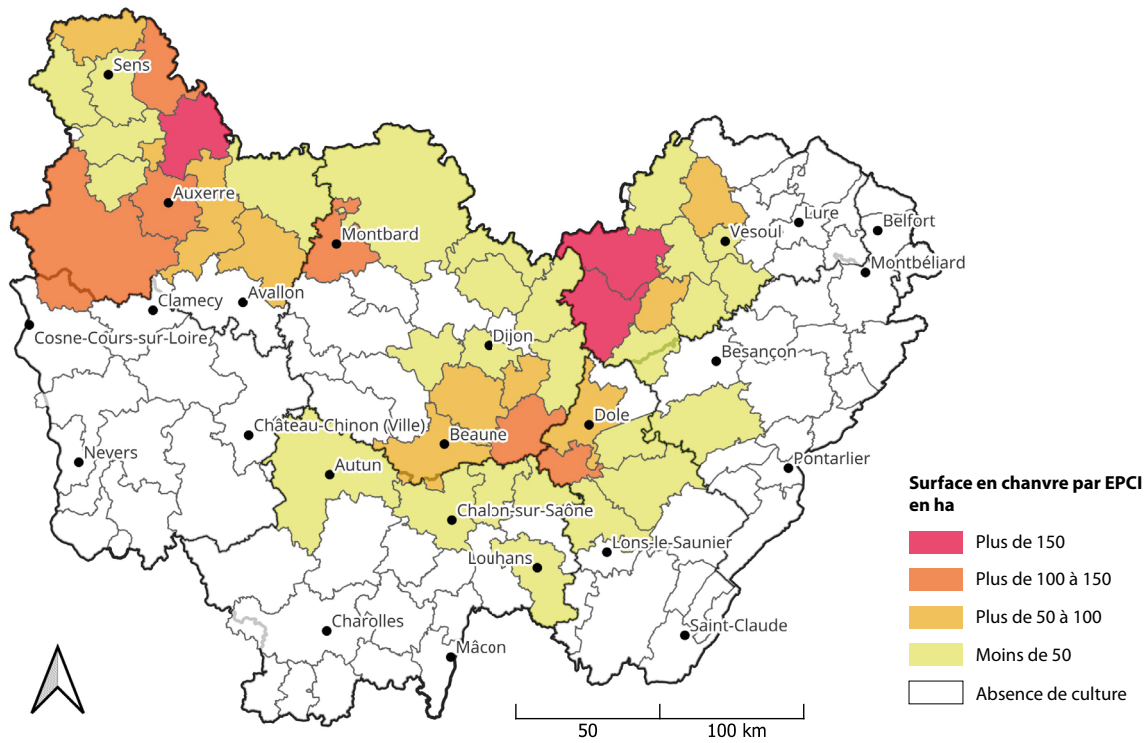
La culture du chanvre ne nécessite pas ou très peu d'irrigation, pas d'herbicide grâce à son pouvoir couvrant qui empêche le développement des adventices, ni de fongicide ou d'insecticide, car peu sensible aux ravageurs. La fertilisa-

Figure 1- Le cycle de la culture de chanvre



Source: INTERCHANVRE

Figure 2- Implantation de la culture de chanvre en Bourgogne-Franche-Comté



Source: Agreste-PAC graphique 2025

tion se limite à deux apports : l'un un peu avant le semis et le second durant le développement.

Pour l'atténuation du changement climatique, cette culture est adaptée. Elle dispose d'une forte capacité de stockage du carbone : 1 ha de chanvre peut stocker 15 t de CO2.

Aussi, cette excellente tête de rotation casse le cycle des adventices et des ravageurs, tout en améliorant la structure du sol grâce à ses racines pivotantes.

Production en Bourgogne-Franche-Comté

Les surfaces de chanvre, en Bourgogne-Franche-Comté, se concentrent au centre et au nord de la région, dans les départements de l'Yonne et le Nord Côte-d'Or, à l'Ouest de la Haute-Saône et dans le Sud Côte-d'Or, à proximité des pôles industriels de transformation (chanvrières, industrie plastur-

gique, productions de matériaux bio-sourcés). (Figure 2).

Le nombre d'exploitations cultivant du chanvre en Bourgogne-Franche-Comté connaît de fortes variations dans le temps. Ce nombre baisse entre 2000 et 2010. Il progresse pour atteindre 196 exploitations en 2018, puis diminue légèrement pour se stabiliser depuis les années 2020 autour de 170 exploitations (Figure 3).

Les surfaces en chanvre en Bourgogne-Franche-Comté, qui ont connu un fort recul dans les années 2010, progressent à nouveau pour se stabiliser dans les années 2020, autour de 2500 ha (Figure 4). L'Yonne concentre 1/3 des producteurs pour les 2/5 de la production ; viennent ensuite les départements de Côte-d'Or et de Haute-Saône (Figure 5). En 2025, si 75 exploitations cultivent moins de 10 ha de chanvre, elles

Figure 3- Exploitations produisant du chanvre en Bourgogne-Franche-Comté

	2000	2010	2020	2025
Exploitations avec chanvre	121	83	164	176
dont petites, moyennes et grandes	116	83	164	--
dont spécialisées (otex Grandes cultures)	70	54	104	--

Source : Agreste, Recensements de l'Agriculture et PAC 2025

Figure 4- Une production de chanvre en progression

	2000	2010	2020	2025
Surface en chanvre (ha)	1 518	708	2 447	2 550
Rendement (q/ha)	46	64	46	50
Production (tonnes)	57 209	44 425	111 392	128 187

Source : Agreste, Statistique Agricole Annuelle

sont 35 à cultiver plus de 20 ha. En 2018, ces dernières exploitations n'étaient que 18 et la grande majorité cultivait alors moins de 10 ha (Figure 6).

Transformation et débouchés

Les agriculteurs ont des contrats avec des chanvrières, qui se chargent de la collecte et de la première transformation (rouissage, défibrage). Toutes les parties de la plante sont utilisées :

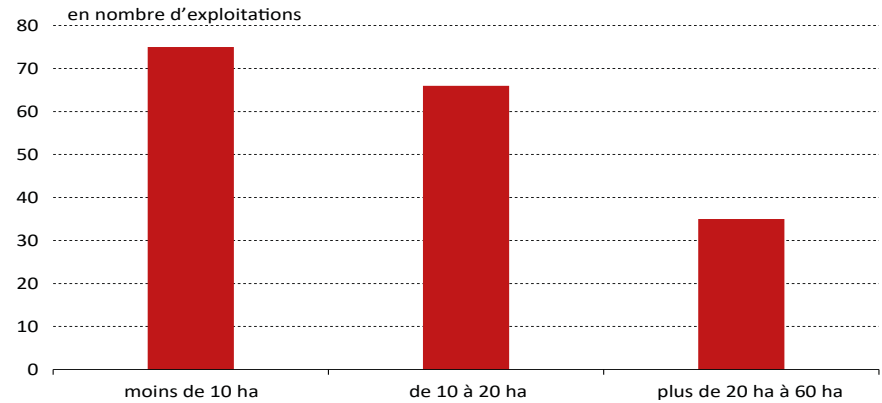
- Graine (pour l'alimentation)
- «Chènevotte» : intérieur de la tige (pour le paillage et la construction)
- «Fibre» : tige (pour le textile, le cordage et les matériaux isolants)
- Fleur, sous conditions (pour la cosmétique, l'alimentaire, le CBD)
- Poussières (pour des isolants et des litières)

Figure 5- Répartition de la production par départements en 2024

	Surface (ha)	Rendement (q/ha)	Production (tonnes)	Nombre de producteurs
Côte-d'Or	600	54	32 581	40
Doubs	16	19	309	2
Jura	281	47	13 081	27
Nièvre	16	55	874	5
Haute-Saône	552	41	22 798	45
Saône-et-Loire	53	56	2 962	2
Yonne	1 032	54	55 582	60
Territoire de Belfort	0	--	--	--
Total région	2 550	50	128 187	181

Source : Statistique Agricole Annuelle, RPG 2024

Figure 6- La répartition des surfaces en chanvre par exploitation



Source : Statistique Agricole Annuelle, RPG 2024

Actualités

« Géochanvre, concepteur et fabricant de toiles en fibres naturelles de chanvre cultivé en Bourgogne, va investir 24,3 millions d'euros dans l'extension de son site de Lézinnes (Yonne). Quatre millions seront consacrés à la construction d'un nouveau bâtiment de 2000 m². Sa construction débutera début 2025. [...] Avec cette nouvelle ligne, Géochanvre prévoit de multiplier par dix ses capacités de production, passant de 2 à 20 millions de mètres carrés de toile végétale par an. » (L'Usine Nouvelle, 21 octobre 2024)

En 2025, la chanvrière de l'Aube, département limitrophe de la Côte-d'Or et de l'Yonne, construit trois nouveaux silos pour le stockage de chènevotte, d'une capacité de 2400 m3, avec de nouvelles granulométries.

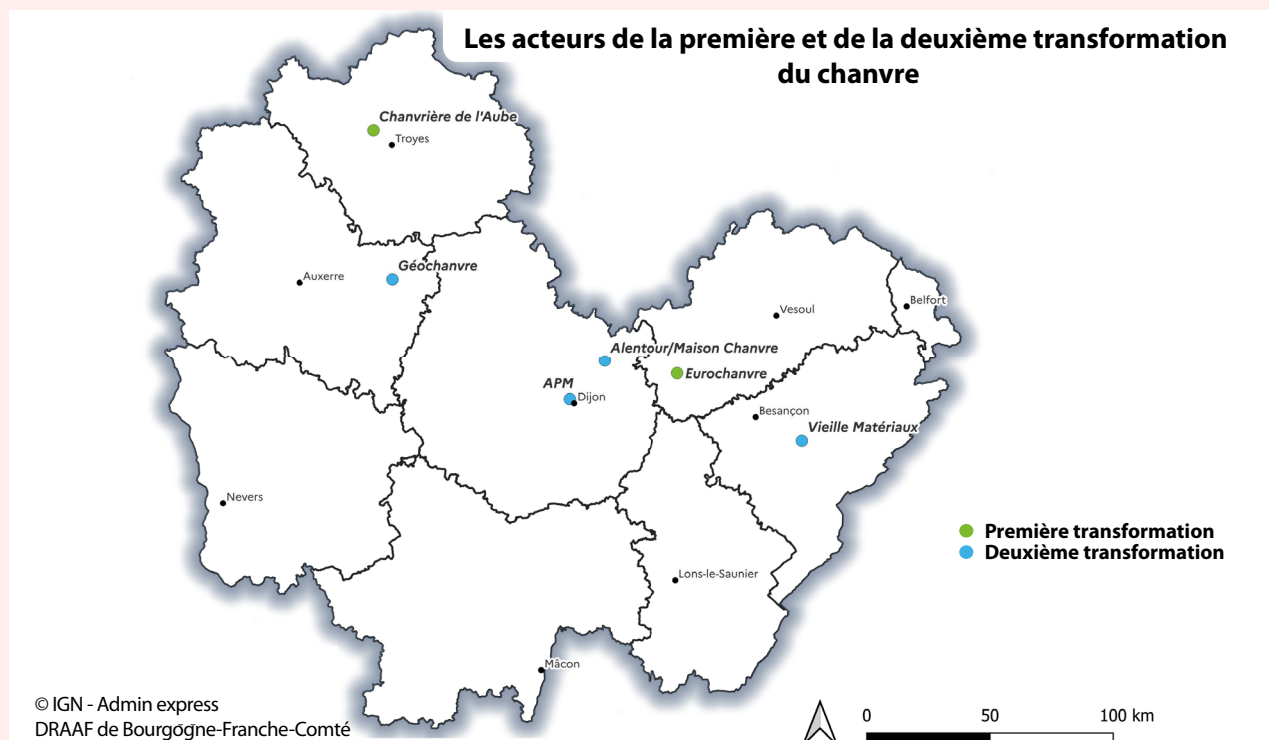
La réglementation

La Réglementation Environnementale «RE 2020», destinée aux constructions neuves, est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, elle remplace la réglementation thermique RT2012.

Cette nouvelle version ne s'intéresse plus seulement à la consommation d'énergie des bâtiments, mais aussi à leur impact sur l'environnement, en particulier leurs émissions de carbone. Pour répondre à ces nouveaux objectifs, la RE2020 encourage l'utilisation de matériaux plus écologiques, c'est-à-dire ceux qui émettent peu de carbone ou qui peuvent en stocker naturellement. Les matériaux en bois et les matériaux biosourcés, comme le chanvre, sont donc particulièrement valorisés. Ils jouent un rôle essentiel pour atteindre les futurs seuils environnementaux prévus en 2028 et 2031, qui seront encore plus exigeants.

En 2024, de nouvelles règles professionnelles pour l'exécution des parois en béton de chanvre sont validées par la Commission Prévention des Produits (C2P) et rendues officielles par l'Agence Qualité Construction (AQC). Elles remplacent celles éditées en 2012.

Structuration de la filière



En France :

On dénombre 6 chanvrières présentes sur le territoire (pour 1 700 producteurs) et 2 en projet. Ces entreprises emploient de l'ordre de 300 salariés.

Une interprofession accompagne la filière : Interchanvre

Deux associations promeuvent cette culture : «Construire en chanvre» et «Chanvriers en circuits courts».

En Bourgogne-Franche-Comté :

Pour la 1^{ère} transformation :

- Les Chanvrières de l'Aube, situées à Saint-Lyé, Aube
- Eurochanvre (Interval), situé à Gray, Haute-Saône

Pour la 2^{de} transformation :

- APM (Automotive Performance Matériaux), joint-venture entre Forvia (équipementier automobile) et Interval, propose des composants thermoplastiques associés à des fibres naturelles (Fontaine-Lès-Dijon 21).
- Société Alentour construit des maisons en utilisant du chanvre «Maison-Chanvre» (Lux 21)
- Vieille Matériaux, via la marque Biosys, fabrique et commercialise de blocs de béton de chanvre, pour la construction (Etalans 25).
- Géochanvre réalise des feutres et toiles végétales en fibres de chanvre et autres fibres naturelles. (Lézennes 89)

Pour l'accompagnement de la filière :

- BF2C (Bourgogne Franche-Comté Chanvre) regroupe les acteurs régionaux de la filière chanvre (transformateurs, chaudières, fabricants de matériaux, applicateurs, bureaux d'étude, formateurs) (Héricourt 70)
- Cluster Construction Bois & Biosourcés de Bourgogne-Franche-Comté (Cluster ROBIN.S) : réseau d'entreprises qui oeuvre pour la filière construction bois et biosourcés en Bourgogne-Franche-Comté (Dijon 21)

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 80 39 30 12

Directrice : Marie-Jeanne Fotré-Muller
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteurs : M. Tremoulheac, P. Gaulard, L. Barralis
Composition : Yves Lebeau
Dépot légal : À parution
ISSN : 2727-3415
© Agreste 2025